

I BUT DU COURS

Même s'il est difficile de déterminer avec précision le domaine de la connaissance que circonscrit la littérature, il est indéniable qu'un tel domaine existe, comme le prouve le fait que l'histoire occidentale est ponctuée d'œuvres littéraires marquantes qui sont comme autant de points de repère de l'histoire de notre propre humanité. Ce cours est dédié à la lecture et à la discussion de grandes œuvres littéraires de l'Antiquité. Le but visé est de se familiariser avec ces œuvres qui ont marqué le début de la littérature en Occident afin de comprendre le type de connaissance qu'elles véhiculent et, ainsi, de mieux comprendre pourquoi il s'agit, justement, d'œuvres marquantes.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

- Acquérir une solide culture générale par le plaisir de la lecture.
- Faire l'expérience du savoir véhiculé dans les œuvres qui ont marqué la littérature occidentale à ses débuts (Antiquité) et en comprendre la spécificité.

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- Développer l'art de la lecture et de la discussion.
- Développer sa propre autonomie vis-à-vis de la lecture des grandes œuvres.
- Favoriser les capacités de synthèse et de communications orale et écrite.

III CONTENU

- *Littérature* : Homère, *Odyssée*
- *Théâtre tragique* : Eschyle, *Agamemnon*, *Choéphores* et *Euménides* ; Euripide, *Les Troyennes*
- *Théâtre comique* : Aristophane, *Lysistrata*

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

La lecture des grandes œuvres est le moyen par lequel l'étudiant développera un jugement autonome et instruit. Ce sont les livres qui enseignent, et tous dans ce cours, étudiants comme enseignants, participent à l'effort de s'en approprier l'enseignement. À chaque séance, l'étudiant sera donc invité à partager les fruits de sa lecture et à la comparer à celle de ses pairs. Pour ce faire, diverses activités d'apprentissage (journal personnel d'apprentissage, exposé oral et court travail de synthèse) seront proposées afin de rendre fécond le contact avec l'œuvre. Toutes ces stratégies pédagogiques ne visent qu'un seul objectif : enrichir la mise en commun de l'expérience d'apprentissage d'une œuvre.

V CALENDRIER DES LECTURES

Semaine	Lecture	Semaine	Lecture
Semaine 1	<i>Fête du travail</i>	Semaine 9	<i>Semaine de lecture</i>
Semaine 2	Homère, <i>Odyssee</i> , chant 1	Semaine 10	<i>Odyssee</i> , chants 17-20
Semaine 3	<i>Odyssee</i> , chants 1-4	Semaine 11	<i>Odyssee</i> , chants 21-24
Semaine 4	<i>Odyssee</i> , chants 5-8	Semaine 12	Eschyle, <i>Agamemnon</i>
Semaine 5	<i>Odyssee</i> , chants 9-10	Semaine 13	Eschyle, <i>Choéphores</i>
Semaine 6	<i>Action de grâce</i>	Semaine 14	Eschyle, <i>Euménides</i>
Semaine 7	<i>Odyssee</i> , chants 11-12	Semaine 15	Euripide, <i>Les Troyennes</i>
Semaine 8	<i>Odyssee</i> , chants 13-16	Semaine 16	Aristophane, <i>Lysistrata</i>

Éditions suggérées

HOMÈRE, *Odyssee*, Paris, GF-Flammarion, 2009.

ESCHYLE, SOPHOCLE, EURIPIDE, *Les Tragiques Grecs. Théâtre complet*, Paris, Éditions de Fallois, coll. « La Pochothèque », 1999.

ARISTOPHANE, *Lysistrata*, dans *Théâtre complet, tome II*, Paris, GF-Flammarion, 1990.

VI MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

Les évaluations

- 1) Huit réflexions hebdomadaires valant pour 50% de la note finale.
- 2) Un exposé oral interactif valant pour 25% de la note finale.
- 3) Un travail court valant pour 25% de la note finale.

Les critères d'évaluation

L'exposé oral interactif permet à l'étudiant de lancer et de prendre en charge la discussion lors d'une séance qui lui aura été assignée au début de la session. L'exposé sera évalué en fonction de la compréhension globale du texte à l'étude, de la pertinence et du traitement des thèmes soulevés, de la clarté de l'expression, de la cohérence des idées et de la capacité à amorcer la discussion de l'œuvre. Seul l'exposé oral pourra se faire en équipe de deux ou individuellement ; toutes les autres évaluations seront individuelles. S'il est fait individuellement, l'exposé oral devra durer entre 10 et 15 minutes ; s'il est fait en équipe de deux, il devra durer entre 15 et 20 minutes. L'horaire des exposés oraux sera déterminé lors de la première semaine de cours.

Le travail court permet à l'étudiant d'approfondir et de porter un jugement critique sur une œuvre ou une section d'une œuvre du cours. L'étudiant devra établir une problématique ou choisir un thème parmi ceux suggérés par l'enseignant et remettre un travail écrit (environ 6 à 8 pages à interligne 1½) au début la séance choisie. Ce travail sera évalué en fonction de la compréhension de l'œuvre, la clarté de l'expression, la cohérence de l'argumentation, la qualité de la langue et l'originalité.

Les réflexions hebdomadaires sont le moyen grâce auquel l'enseignant s'assure que les étudiants font l'effort d'une lecture attentive pour chacune des séances. La réflexion hebdomadaire a pour objectif *a)* de vous amener à porter un regard personnel sur le texte à l'étude, *b)* à préparer la discussion en classe et *c)* à faire un retour sur ce qui a été discuté précédemment. Plus précisément, chaque travail de lecture devra contenir trois parties (séparées l'une de l'autre) ; il doit faire environ deux pages tapuscrites, sans page de présentation, sans introduction ni conclusion (à interligne 1½), et il doit être remis en format papier (recto-verso recommandé).

a) Dans une première partie (1-1½ page), vous devez faire une analyse du texte à l'étude en développant un thème. Dans le « Guide de lecture », des thèmes sont suggérés pour chacune des séances, mais vous pouvez développer un autre thème si vous le souhaitez.

b) Dans une deuxième partie (¼-½ page), vous devez rédiger un bref commentaire personnel sur le texte que vous seriez susceptible de partager à la classe pendant la période de discussion. Ce commentaire peut prendre plusieurs formes. Par exemple, vous pourriez soulever une question que vous vous êtes posée à la lecture du texte (ou une question plus générale que soulève le texte selon vous). Autre exemple : vous pourriez vous demander si ce que l'auteur écrit dans l'extrait choisi s'accorde ou entre en contradiction avec ce qu'il écrit ailleurs. Vous avez beaucoup de liberté à cet égard.

c) Dans une troisième partie (¼-½ page), vous devez rédiger une brève réflexion personnelle issue de la discussion du cours précédent. Cette fois, un travail de rétrospection vous est demandé. Par exemple, vous pourriez écrire une idée qui vous est venue pendant la discussion du dernier cours, ou une idée qui a changé pendant cette discussion, par exemple une découverte que vous avez faite pendant la discussion (une chose que vous n'aviez pas vue, pas comprise), etc.

Il y aura huit réflexions hebdomadaires à rédiger pendant la session qui seront évaluées en fonction de la compréhension de l'œuvre, de la clarté de l'expression, de la cohérence de l'argumentation, de la qualité de la langue et de l'originalité.

VII ECHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

La notation pour les travaux se fait selon l'échelle en vigueur à la Faculté de philosophie, qui est la suivante :

A+	(95%-100%)	A	(90%-94%)	A-	(85%-89%)
B+	(80%-84%)	B	(76%-79%)	B-	(72%-75%)
C+	(68%-71%)	C	(64%-67%)	C-	(60%-63%)
D+	(55%-59%)	D	(50%-54%)	E	(-49%)

Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie : <http://www.fp.ulaval.ca/fileadmin/philo/documents/formation/information-documentation/guides-politiques/politique-francais.pdf>).

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

VIII ETUDIANT AYANT UN HANDICAP

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante :
<http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>

IX UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUE

L'utilisation d'appareils électroniques (téléphones intelligents, tablettes numériques, enregistreurs, ordinateurs reliés à Internet, etc.) est interdite pendant les cours.